

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 20

Votes contre : 0

Abstentions : 4

Date de la convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 12/04/2023

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**14 AVR. 2023**

L'an **deux mil vingt trois, le quatre avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Thierry CAUSSE, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-043**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

**OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA JIRETTE: Vote du Compte Administratif 2022**

Le Compte administratif 2022 traduit les résultats suivants :

	BP 2022	CA 2022
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	0	0
RECETTES	0	0
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>0</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	0	0
RECETTES	0	0
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>0</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		

Le budget a été créé en 2017 par délibération du conseil municipal du 12.04.2017.

Aucune écriture budgétaire n'a été effectuée en 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

M. Le Président se retire, Mme Nadia PARACHINI, première adjointe au Maire préside la séance, demande de bien vouloir approuver par section et par chapitre le compte administratif 2022 tel que sus visé et demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés par 20 voix POUR et 4 ABSTENTIONS ( M.EL HABCHI, MME REBELLE, M.PEILLE, M.ROQUEFORT).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LOTISSEMENT LA JIRETTE

Libellés	BP 2022	CA 2022	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	-		
<b>Chap 011 - Charges à caractère général</b>	-	-	-
605 - Equipements et travaux	-		
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	-	-	
<b>042 - Opérations d'ordre de section à section</b>	-	-	-
7133 - Variation de stocks	-		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	-	-	
<b>Chap 040 - Opération d'ordre de section à section</b>	-	-	
3355 - terrains aménagés	-		
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	-	-	
<b>Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	-	-	
1687 - Avance remboursable du budget général	-		

La secrétaire de séance,

Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
La Première Adjointe au Maire,  
Mme Nadia PARACHINI.



**2023-043**

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-04-14T11-39-15.00 ( MI244476658 )

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20230414-2023-043-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA JIRETTE - Note du CA 2022

Date de décision : Apr 14, 2023 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. FINANCES LOCALES

Identifiant unique de l'acte  
antérieur :

Acte : MA-DEL-2023-043.PDF

Préparé	Date 14/04/23 à 11:39	Par <u>JORDAN Edouard</u>
Transmis	Date 14/04/23 à 11:39	Par <u>JORDAN Edouard</u>
Accusé de réception	Date 14/04/23 à 11:45	